



Contribution au rapport 2021 sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie

1. État du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie en 2021 selon votre organisation

- 1.1. **Quel bilan dresse votre organisation de l'état du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie en 2021 ? A partir de votre expérience de terrain, pouvez-vous conclure à une certaine évolution quantitative et/ou qualitative du racisme, de la xénophobie, de l'antisémitisme pour l'année 2021 ?**

Le racisme en général et l'antitsiganisme en particulier (cette forme de racisme constituant le cœur de travail de notre association) ont augmenté en puissance, et de toute vraisemblance aussi en volume de manifestations. La banalisation de la parole raciste tant dans les médias dits traditionnels que dans les réseaux sociaux, en raison essentiellement du modèle économique de ces outils, nous semble en être la cause principale.

1.2. Votre organisation dispose-t-elle d'indicateurs pour mesurer les actes à caractère discriminatoires ? Si oui, quel est le mode de collecte de données utilisé, et que révèlent les données de 2021 ?

Bien que nous enregistrons des cas que nous traitons individuellement, nous ne pouvons pas parler d'indicateurs en tant que tels, notre travail se situant sur une échelle trop petite pour prétendre à être représentative de réalités globales. Cependant, l'observation empirique de l'évolution des cas (dans leur nature et dans leur fréquence) nous conduit à certaines conclusions.

1.3. Quelles sont les situations les plus préoccupantes que vous ayez rencontrées en 2021 ?

En tant qu'une forme très diffuse et prégnante de racisme, l'antitsiganisme s'exprime plus fortement dans certaines pratiques administratives, notamment dans les mesures d'éloignement d'étrangers prises par des préfets, de plus en plus assorties d'interdiction de circulation sur le territoire français. Bien souvent, ces mesures ne se justifient pas ou bien sont disproportionnées. Cependant, la justice administrative les valide, ce qui interroge aussi sur l'impartialité de ces juridictions, voire sur les biais qui peuvent influencer sur leurs décisions.

Une autre situation préoccupante est ce qu'on peut appeler une campagne des CAF en Île-de-France ciblant particulièrement des ressortissants roumains précaires (essentiellement roms) et exerçant des activités économiques sous le statut simplifié de microentrepreneur. Suite à des contrôles, des CAF leur réclament le remboursement d'allocations versées sur plusieurs mois en arrière et qui atteignent parfois plusieurs dizaines de milliers d'Euros. Les motivations de ces décisions sont cependant souvent infondées (p. ex. exigence d'un compte professionnel alors que la loi ne l'impose pas en dessous d'un seuil de chiffre d'affaires non atteint par la personne en question, assurance professionnelle etc.) ou alors irréalistes au vu du type d'activité (p. ex. exigence de factures ou de livre de tenue de compte pour des personnes parfois analphabètes, peu ou pas francophones, récupérant des objets divers dans les poubelles pour les revendre sur les marchés de biffins).

2. Activités de l'association / ONG

2.1. Quelles actions votre organisation a-t-elle menée en 2021 dans le cadre de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie ?

La lutte contre l'antitsiganisme est la priorité de notre association. Aussi, étant donné l'état des lieux en la matière, nous nous concentrons principalement sur la conscientisation des acteurs qui devraient jouer un rôle en la matière. Au-delà de l'accompagnement régulier des victimes de l'antitsiganisme dans leur accès aux droits et à la justice, nous avons constitué un cercle d'associations dans le but de l'élaboration d'un plan national de lutte contre l'antitsiganisme et avons mené un projet contre l'antitsiganisme en ligne (PECAO). PECAO (L'éducation entre pairs pour combattre l'antitsiganisme en ligne) est un projet d'envergure européenne implémenté en France par La voix des Roms. Après une formation initiale sur l'éducation non-formelle et avec l'appui continu de l'association, cinq jeunes issus de communautés

victimes d'antitsiganisme ont été mobilisés d'octobre 2020 à septembre 2021 dans une double mission de veille et signalement de contenus antitsiganes en ligne et d'animation d'ateliers sur ce sujet auprès d'autres jeunes. Cette action a considérablement renforcé les capacités des personnes impliquées tout en faisant connaître cette forme de racisme auprès de plus d'une centaine de jeunes.

2.2. Votre organisation est-elle engagée dans des partenariats (avec d'autres organisations / avec les pouvoirs publics) ? Si oui, quels projets ont été mis en place ou poursuivis en 2021 ? Votre organisation a-t-elle été notamment consultée dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (PILCRA) ?

Les deux actions susmentionnées ont été mises en œuvre dans le cadre de partenariats. Pour le projet PECAO il s'agit de partenariats avec des établissements scolaires et des associations travaillant avec des jeunes. Aussi, un cercle d'associations travaillant sur les thématiques roms et gens du voyage a été créé à l'initiative de La voix des Roms dans le but d'élaborer un plan national de lutte contre l'antitsiganisme. La voix des Roms n'a pas été consultée dans le cadre de l'élaboration du nouveau PILCRA. Nous avons été consultés cependant par la DIHAL dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale pour l'intégration des Roms et des gens du voyage, et notre principale préconisation a porté justement sur la nécessité absolue de prendre en compte et combattre l'antitsiganisme dans toutes les politiques menées en direction de cette population.

2.3. Thématiques spécifiques

NB. Selon les thèmes correspondant au champ d'actions de votre organisation, vous êtes invité(e)s à produire un paragraphe sur les projets menés par votre organisation (plaidoyer, accompagnement, prévention, sensibilisation, formation, etc.) et à évoquer les principaux problèmes identifiés et les potentielles réponses qui devraient être initiées pour les résoudre. La CNCDH a pour vocation de formuler des recommandations à l'État et les remontées de terrain sont essentielles pour permettre une approche par les droits.

- a. Crise sanitaire et racisme, antisémitisme et xénophobie
- b. Discriminations du quotidien (au travail, dans l'accès au logement, dans le monde du sport, etc.)
- a. Jeunesse et racisme (y compris actions éducatives)
- b. Outils numériques (réseaux sociaux, algorithmes...), racisme et antisémitisme
- c. Problématiques intersectionnelles
- d. Traitement médiatique et biais racistes
- e. Autres thèmes que vous souhaitez développer

3. Perspectives d'avenir

Quelles actions votre organisation envisage-t-elle d'entreprendre dans les prochains mois et prochaines années concernant la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et les discriminations ?

L'antitsiganisme est à la fois un phénomène très ancien, diffus et prégnant qui traverse toutes les couches sociales, et très méconnu, ces deux caractéristiques s'entretenant

mutuellement. Les prochaines actions de notre association viseront justement à former des formateurs sur cette forme de racisme, afin de pouvoir mettre en place des formations auprès des professionnels de divers domaines, mais aussi auprès des victimes elles-mêmes, dont l'identité et les parcours personnels et professionnels s'en trouvent affectés.